

5 SEP. 2016

BUREAU DU COURRIER

PRET PCV¹
AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 2 456 077 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation du Collège de Saint-Chély d'Apcher, comprenant une rénovation thermique des bâtiments.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3211-2 pour les départements

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil départemental
Accordée à la Présidente du Conseil départemental en date du 02/04/2015.

La Présidente du Conseil départemental de Lozère

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 2 456 077 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0%

Amortissement : Constant

Typologie Gissler : 1A

**Commission
d'instruction** : 0%

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

AFFICHE LE : 05 SEP. 2016

A Mende, le 05 SEP. 2016

La Présidente du Conseil Départemental

Pour la Présidente,
Directrice des Ressources Humaines des Assemblées et
des Finances



Martine PRADEILLES



Sophie PANTEL



¹ Prêt Croissance Verte

Hôtel du Département
4, rue de la Rovère - B.P 24
48001 MENDE Cedex

Tél.: 04 66 49 66 66
Fax : 04 66 49 66 10
contact@lozere.fr

lozere.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE